



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Affaire n° 23-20241128

**Création d'emplois non permanents dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif
Dispositif « Accueil de Loisirs sans hébergement » pour les vacances scolaires de décembre 2024 - janvier 2025**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

29 novembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 22 novembre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 10
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit novembre à seize heures cinquante minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Jean Richard Lebon par Liliane Abmon, Jack Gence par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Augustine Romano, Martine Corrè par Sylvie Leichnig, Véronique Fontaine par Régine Blard, Evelyne Robert par Doris Técher, Allan Amony par Serge Técher, Josian Soubaya Soundrom par Mimose Dijoux-Rivière, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Marcelin Thélis, Dominique Gonthier

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 23-20241128

**Création d'emplois non permanents dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif
Dispositif « Accueil de Loisirs sans hébergement » pour les vacances scolaires de décembre 2024 - janvier 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.432-1 à L.432-6, ainsi que les articles D.432-1 à D.432-9,

Vu le rapport n°2 3-20241128 présenté au Conseil municipal du 28 novembre 2024,

Considérant les conditions réglementaires d'encadrement et les besoins en personnel, qui en découlent, nécessaires au bon fonctionnement du dispositif « Accueil de Loisirs et Sports Vacances », pour les vacances scolaires de décembre 2024/janvier 2025,

Considérant la possibilité pour les collectivités territoriales de recruter en contrat d'engagement éducatif, les animateurs, assistants sanitaires et directeurs de centres de loisirs ou de vacances,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 28 novembre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuvé à l'unanimité

Article 1 La création de **181 emplois non permanents** mentionnés ci-dessous et le recrutement du personnel affecté au dispositif « Accueil de Loisirs et Sports Vacances » pour les vacances scolaires de décembre 2024, janvier 2025, en contrat d'engagement éducatif, selon les conditions suivantes :

Centres de loisirs de 3 à 12 ans :

- Période du 02 au 11 janvier 2025 inclus comprenant :

Période de travail des directeurs : du 23 décembre 2024 au 18 janvier 2025 (inclus samedis 4 + 11 + 18 janvier 2025)

Intitulé de poste	Tx jour	Nbre jours	Salaire brut / agent	Charges patronales	Coût total unitaire	Salaire net par agent	Période de travail	NB agent	Coût total chargé
Directeurs	66	21	1 524,60	538,72	2 063,32	1 279,95	du 23/12/2024 au 18/01/2025	11	22 696,52 €
Sous-total								11	22 696,52 €

Période de travail des directeurs-adjoints : du 26 décembre 2024 au 17 janvier 2025 (inclus samedis 4 et 11 janvier 2025)

Intitulé de poste	Tx jour	Nbre jours	Salaire brut / agent	Charges patronales	Coût total unitaire	Salaire net par agent	Période de travail	NB agent	Coût total chargé
Directeurs adjoints	53	18	1049,40	375,59	1 424,99	878,58	du 26/12/2024 au 17/01/2025	11	15 674,89 €
Sous-total								11	15 674,89 €

Période de travail de l'encadrement : du 27 décembre 2024 au 17 janvier 2025 (inclus samedis 4 et 11 janvier 2025)

<i>Intitulé de poste</i>	<i>Tx jour</i>	<i>Nbre jours</i>	<i>Salaire brut / agent</i>	<i>Charges patronales</i>	<i>Coût total unitaire</i>	<i>Salaire net par agent</i>	<i>Période de travail</i>	<i>NB agent</i>	<i>Coût total chargé</i>
Animateurs diplômés	44	17	822,80	178,55	1 001,35	747,74	du 27/12/2024 au 17/01/2025	72	72 096,88 €
Animateurs non diplômés	36	17	673,2	164,71	837,91	602,33	du 27/12/2024 au 17/01/2025	22	18 433,97 €
Assistants sanitaires	44	17	822,80	178,55	1 001,35	747,74	Du 27/12/2024 au 17/01/2025	11	11 014,80 €
							Sous-total	105	101 545,65 €

Les agents recrutés sur ce type de centre bénéficieront d'un repos quotidien d'une période minimale de 11H au cours de chaque période de 24 heures.

Sports-vacances :

- **Période du 02 au 11 janvier 2025 inclus comprenant :**

Période de travail de l'encadrement : du 23 décembre 2024 au 18 janvier 2025 (inclus samedis 4 + 11 + 18 janvier 2025)

<i>Intitulé de poste</i>	<i>Tx jour</i>	<i>Nbre jours</i>	<i>Salaire brut / agent</i>	<i>Charges patronales</i>	<i>Coût total unitaire</i>	<i>Salaire net par agent</i>	<i>Période de travail</i>	<i>NB agent</i>	<i>Coût total chargé</i>
Directeurs	49	21	1 131,90	502,40	1 634,30	898,25	du 23/12/2024 au 18/01/2025	4	6 537,18 €
							Sous-total	4	6 537,18 €

Période de travail de l'encadrement : du 26 décembre 2024 au 17 janvier 2025 (inclus samedis 4 et 11 janvier 2025)

Intitulé de poste	Tx Jour	Nbre jours	Salaire brut / agent	Charges patronales	Coût total unitaire	Salaire net par agent	Période de travail	NB agent	Coût total chargé
Directeurs adjoints	43	18	851,4	357,27	1 208,67	686,12	du 26/12/2024 au 17/01/2025	5	6 043,37 €
Sous-total								5	6 043,37 €

Période de travail de l'encadrement : du 27 décembre 2024 au 17 janvier 2025 (inclus samedis 4 et 11 janvier 2025)

Intitulé de poste	Tx Jour	Nbre jours	Salaire brut / agent	Charges patronales	Coût total unitaire	Salaire net par agent	Période de travail	NB agent	Coût total chargé
Animateurs diplômés	36	17	673,2	164,71	837,91	602,33	du 27/12/2024 au 17/01/2025	35	29 326,76 €
Animateurs non diplômés	26	17	486,2	147,41	633,61	420,57	du 27/12/2024 au 17/01/2025	5	3 168,05 €
Assistants sanitaires	36	17	673,2	164,71	837,91	602,33	du 27/12/2024 au 17/01/2025	5	4 189,54 €
Sous-total								45	36 684,35 €

Les agents recrutés sur ce type de centre bénéficieront d'un repos quotidien d'une période minimale de 11H au cours de chaque période de 24 heures.

Article 2 Le coût prévisionnel de ces recrutements, charges comprises pour ce dispositif est estimé à **189 181,96 euros**,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**